

APPEL DE DOSSIER Artistes professionnels en arts visuels

Culture en Action invite les artistes professionnels à soumettre un dossier pour une exposition collective qui aura lieu les **10-11-12-13 octobre 2025** à Sainte-Mélanie dans le cadre du **Rendez-vous Couleurs, Orgue et Poésie**. L'évènement de cette année sera un hommage à Jean-Paul Daoust.

LE RENDEZ-VOUS COULEURS, ORGUE ET POÉSIE

L'exposition réunira huit (8) artistes visuels professionnels Mélanien.e.s et Lanaudois.e.s. et sera présentée dans la salle municipale de Sainte-Mélanie, la salle Jean D'Ailleboust (Hôtel de ville) 10, rue Louis-Charles Panet, Sainte-Mélanie, Qc, J0K 3A0.

Les artistes visuels sont invités à créer des œuvres inédites inspirées par la poésie de Jean-Paul Daoust.

Date limite d'inscription: 14 février 2025

Un comité sélectionnera les propositions.

Les artistes retenus seront informés au plus tard le **14 mars 2025**

Le dossier doit obligatoirement inclure:

- Une démarche artistique
- Un curriculum vitae
- Les photographies de cinq (5) œuvres récentes avec titres, dimensions et médium.
- Une brève description de l'œuvre proposée, inspirée par la poésie de Jean-Paul Daoust.
(Les artistes sélectionnés peuvent exposer d'une à deux oeuvres sous le thème proposé).

Les artistes intéressés à exposer sont invités à faire parvenir un dossier par courriel avant le 14 février à 16 h à cultureenaction2018@gmail.com

L'exposition aura lieu du vendredi 10 octobre au lundi 13 octobre 2025

- Livraison et installation de l'œuvre (1 ou 2), le jeudi 9 octobre **17h00 à 19h00**
- Vernissage le vendredi 10 octobre de **19h00 à 20h00**
- Samedi 11 octobre **11h00 à 19h30**
- Dimanche 12 octobre **11h00 à 17h00**
- Lundi 13 octobre **11h00 à 17h00**
- Démontage et récupération des œuvres le lundi 13 octobre **17h00 à 19h00** ou le mardi 11 octobre **entre 9h00 à 12h00**.

Condition d'exposition

- Un montant forfaitaire pour les droits de diffusion de 400\$ est offert par Culture en action.
- Les artistes doivent fournir les informations suivantes avant le 1^{er} septembre 2025 : titre des oeuvres, la technique utilisée, les grandeurs et les prix de vente, une courte biographie.
- Les artistes doivent s'engager à signer une entente concernant les modalités d'exposition.
- Les artistes doivent offrir un temps de gardiennage durant l'exposition et être présents lors du vernissage.
- Les artistes sélectionnés peuvent exposer une (1) à deux (2) oeuvres inspirées par la poésie de Jean-Paul Daoust.
- Les artistes doivent respecter la date et l'heure de livraison et de récupération des oeuvres.
- **Les oeuvres en 2D** présentées devront avoir leurs propres fixations d'accrochage.
- **Pour les oeuvres en 3D**, les artistes devront prévoir leurs socles.
- Le transport de ou des oeuvres ainsi que les mesures de sécurité et les assurances requises de ou des oeuvres sont entièrement sous la responsabilité de l'artiste.
- Culture en Action ne prélèvera aucune commission sur les oeuvres vendues.
- Les artistes pourront mettre en vente des produits dérivés respectant la thématique, Culture en Action en prélevera 15%.

Courriel: cultureenaction2018@gmail.com

Site web: www.cultureenaction.com